

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 22 MARS 2013

L'an deux mille treize, **22 Mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 mars 2013, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire

Etaient Présents :

Jean Pierre TROUCHE, Yann DUMAS, Madeleine OLANIER, Gabriel GOLDSCHIEDER, Sophie MALGOURIS, Eliane COGNOT, Michel LE ROUX (a reçu procuration de M. Jean-Paul PINAUD), Alain LELOUP, Emmanuel VALERY, Philippe MOREAU (a reçu procuration de M. Francis CAMMAL), Stéphanie WURPILLOT, Xavier BONLIEU, Bernadette CORJON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Catherine PESCHER, Jean-Paul PINAUD (a donné procuration à M. Michel LE ROUX), Francis CAMMAL (a donné procuration à M. Philippe MOREAU).

M. Alain LELOUP est nommé secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2013 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme PIOT informe le Conseil Municipal de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée 2013, conformément aux prévisions des effectifs.
- Mme PIOT informe le Conseil Municipal d'une réorganisation des tournées de ramassage des ordures ménagères pour les secteurs à deux tournées par semaine, à compter de juillet 2013. Les tournées s'organiseront comme suit : un ramassage d'ordures ménagères (le mardi après-midi) et un ramassage de tri sélectif (vendredi après-midi). Des sacs jaunes pour le tri sélectif seront distribués aux habitants. M. Philippe MOREAU souhaite savoir si l'ensemble de la Commune passera en tri sélectif. Mme PIOT signale que cela ne concernera que les habitants qui bénéficient aujourd'hui de deux tournées par semaine. M. Moreau déplore cette organisation, qui ne répond qu'à une démarche semi-écologique.

ORDRE DU JOUR

1/ Compte de Gestion 2012 Budget principal

Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances du 18 mars 2013, expose que le compte de gestion 2012 établi par la Trésorière Municipale, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être validé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget général 2012.

2/ Compte des Gestion 2012 Budget Eau et Assainissement

Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances du 18 mars 2013, expose que le compte de gestion 2012 établi par la Trésorière Municipale, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être validé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2012.

3/ Compte administratif 2012 Budget principal

M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances du 18 mars 2013, donne lecture du compte administratif du budget général 2012.

Madame PIOT quitte la salle. M. VALERY est élu président de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

Investissement	Recettes	Dépenses
Réalisées	977 759.33 €	957 690.80 €
Résultat cumulé :	20 068.53 €	
Restes à réaliser		394 234 €

Fonctionnement		
Réalisées	2 397 276.71 €	1 644 517.13 €
Résultat cumulé :	752 759.58 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget principal.

4/ Compte administratif 2012 Budget Eau et Assainissement

M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances du 18 mars 2013, donne lecture du compte administratif du budget eau et assainissement 2012.

Madame PIOT quitte la salle. M. VALERY est élu président de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

Investissement	Recettes	Dépenses
Réalisées	380 150.30 €	82 432.91 €
Résultat cumulé :	297 717.39 €	
Restes à réaliser		92 403.80 €
Fonctionnement		
Réalisées	123 577.19 €	101 928.74 €
Résultat cumulé :	21 648.45 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2012 du Budget Eau et Assainissement.

5/ Réhabilitation et extension de l'école élémentaire : Autorisation de lancement de la consultation des entreprises

Madame PIOT rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire, et notamment le phasage des travaux :

- Été 2013 : désamiantage et démolition, début des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire actuelle,
- Année scolaire 2013-2014 : extension de l'école élémentaire et poursuite des travaux de réhabilitation des bâtiments actuels,
- Été 2014 : désamiantage et démolition du dernier bâtiment, et achèvement des travaux.

Compte-tenu du phasage du projet et notamment des délais administratifs relatifs à la procédure de désamiantage, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager la procédure de passation du marché public concernant le désamiantage, le déplombage et la démolition des locaux existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 2 abstentions (M. BONLIEU et Mme COGNOT) :

- Autorise Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public concernant le désamiantage, le déplombage et la démolition des locaux existants, et à recourir à la procédure adaptée,
- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le désamiantage, le déplombage et la démolition des bâtiments existants,
- Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais et de la Région Centre,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (chap. 23).

Au cours des débats, M. LE ROUX souhaite apporter des précisions concernant le Cahier des Clauses Techniques et Particulières élaboré par l'architecte en charge du projet. Il souligne les anomalies contenues dans le document, notamment sur les lots 12 et 13, et sur le projet de réhabilitation des locaux existants. Il déplore également l'absence de planning alors que l'échéance de démarrage des travaux se rapproche. Mme Piot rappelle que le Conseil ne vote ce soir que pour le lot n°1. Les autres lots seront présentés à un prochain Conseil.

6/ Refondation des rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires, et notamment le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire, précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Madame le Maire rappelle les conclusions des réunions de concertation avec les équipes enseignantes des écoles élémentaire et maternelle et les parents d'élèves tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires, pour les raisons suivantes :

- Le projet éducatif territorial est en cours d'élaboration, et il est difficile d'en mesurer l'impact budgétaire.
- Dès l'été 2013, la Commune va engager des travaux conséquents pour la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire. Il sera difficile d'accueillir les enfants pour des activités périscolaires dans les conditions optimales.

Le décret ouvre la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales,
- de charger Madame le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

7/ Achat de la parcelle AI 52

Madame le Maire rappelle que la Commune s'est portée acquéreur de la parcelle AI 52, située lieu-dit Chemin du Moulin Drouet, pour une superficie de neuf ares quatre-vingt quinze centiares, pour un montant de 1 350,00 euros. La signature de l'acte notariée est intervenue en juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à procéder au règlement du prix de vente de la parcelle AI 52, pour un montant de 1 350.00 euros, et des frais d'actes pour un montant de 688.05 euros,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget (chap 21).

8/ Projet Schiever

Monsieur Yann DUMAS rappelle au Conseil Municipal le projet porté par la SA Anciens Ets Georges Schiever et Fils, concernant l'acquisition du bien immobilier appartenant à la Commune situé au lieu-dit « Château des Praslins », et la création d'un supermarché.

Monsieur Yann DUMAS présente au Conseil la demande, déposée par la SA Anciens Ets Georges Schiever et Fils, visant à autoriser la présentation par la société en sa qualité de futur propriétaire du bien immobilier situé au lieu-dit « Château des Praslins », et cadastré AN 23 et AN 24 :

- d'une demande d'autorisation, au titre du I de l'article L 752-1 du Code du Commerce, aux fins de créer un supermarché de 1800 m² de surface de vente,
- de toute autre autorisation administrative nécessaire au dit projet de création conforme à l'autorisation d'exploitation commerciale qui aura été préalablement obtenue et portant sur ledit bien immobilier.

Mme PIOT souligne que l'autorisation administrative soumise au Conseil est nécessaire, car le projet déposé nécessitera un passage en CDAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite autorisation.

Au cours des débats, la complexité et la longueur de l'opération sont soulignées.

M. DUMAS rappelle au Conseil que la vente ne sera effective que lorsque le terrain occupé actuellement par le supermarché sera remis en état. Le nouveau magasin sera en exploitation alors que la société ne sera pas encore propriétaire du terrain.

M. LE ROUX souhaite savoir où en est le projet de protocole entre la commune et la société.

M. DUMAS informe le Conseil que le protocole est en cours d'élaboration et que le permis de construire est en cours d'instruction. Mesdames MALGOURIS et WURPILLOT déplorent la longueur de l'opération, et la perte actuelle de clientèle au profit des communes limitrophes. M. Yann DUMAS précise que le début des travaux est prévu pour janvier 2014. La démolition du magasin actuel aura lieu courant 2014. M. MOREAU souligne l'importance de la convention avec mention d'une échéance et de pénalités de retard, ce qui permettra à la Commune de développer un projet sur le site occupé actuellement par la société.

9/ Adhésion de la Commune de Chatenoy au Syndicat Mixte du Pays Gâtinais

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune de Chatenoy a demandé son adhésion au Syndicat Mixte du Pays Gâtinais suite à son rattachement à la Communauté de Communes de Lorris et à son retrait du Pays Forêt d'Orléans par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012.

La Commune de Nogent sur Vernisson étant membre du Syndicat Mixte, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité, accepte le principe de l'adhésion de la Commune de Chatenoy au sein du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

10/ Convention avec le Conseil Général du Loiret pour Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration

M. Gabriel GOLDSCHIEDER présente au Conseil Municipal la convention avec le Conseil Général du Loiret, relative aux services d'assistance technique aux exploitants de Stations d'Épuration (SATESE).

Cette convention concerne les missions d'assistance technique fournies par le Département à la Collectivité dans le domaine de l'assainissement collectif, en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Elle s'applique à tous les ouvrages d'assainissement collectif dont la Collectivité est maître d'ouvrage. L'assistance technique du Département s'effectue contre une participation financière annuelle, qui s'élèverait à 0.30 € par habitant, soit 831 euros.

Vu le projet de convention avec le Conseil Général du Loiret transmis aux Conseillers, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer ladite convention et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fin du Conseil : 21h30

Membres du Conseil Municipal Présents lors de la séance du 22 mars 2013			
Monique PIOT	Yann DUMAS	Madeleine OLANIER	Gabriel GOLDSCHIEDER
Jean-Pierre TROUCHE	Bernadette CORJON	Michel LE ROUX	Alain LELOUP
Emmanuel VALERY	Stéphanie WURPILLOT	Eliane COGNOT	Xavier BONLIEU
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS		